

Décision n° 271/2022
RL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Messieurs MALOSSE Thierry et MANNIER Alain sous la forme de contrats à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents de restauration du patrimoine pour une durée de 6 mois soit du 01/06/2022 au 30/11/2022,
- Monsieur BRIAUD Eric sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 01/06/2022 au 30/09/2022,
- Madame VERDIER Graziella sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des espaces verts et de la voirie pour une durée de 12 mois soit du 01/06/2022 au 31/05/2023,
- Madame RENOUX Viviane sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 01/06/2022 au 30/09/2022,
- Madame MOY Marina sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'accueil aux Antilles pour une durée de 6 mois soit du 02/06/2022 au 01/12/2022,
- Madame DUBRAUD Nadège sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent des espaces verts à Mysterra pour une durée de 6 mois soit du 11/06/2022 au 10/12/2022,
- Madame CONSTANTIN Alexia sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 2 mois soit du 11/06/2022 au 10/08/2022,
- Monsieur ERB Cédrik sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien des berges de rivières pour une durée de 6 mois soit du 01/07/2022 au 31/12/2022,

Fait à Jonzac

Le **25 MAI 2022**Le Président
Claude BELOP

*Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
la 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON*

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

